

Le Tribunal de grande d'instance d'Agen devait trancher sur le sort de la Machine de Watt ce mardi 16 février. Il faut attendre finalement attendre une prochaine décision (le référé a été reporté) en date du 8 mars pour enfin si la fameuse machine appartient aux ex salariés [METAL AQUITAINE](#) / T : 05.53.75.35.17 (siège social à Fumel) ou [FUMEL COMMUNAUTE](#) / T : 05.53.75.05.71. Nous rappelons que cette machine coûte plusieurs milliers d'euros.